



Retirer une plainte après avoir retrouvé notre voiture volée

Par Visiteur

Le 19 décembre 2009 nous avons retrouvé notre voiture endommagée. Le 21 nous déposons plainte à la gendarmerie . Ce même jour en fin de journée une personne est venue se présentée et a reconnu les faits. Cette personne s'est engagée à régler les frais de réparation (ce qu'elle a fait) à condition que l'on retire notre plainte et que l'on ne divulgue pas son nom. Cette personne est jeune n'a pas de permis et peut perdre son emploi. La gendarmerie n'accepte pas que l'on retire la plainte sans donner le nom de cette personne. Nous nous sommes engagé vis à vis de cette personne lui laissant sa chance puisque nous étions en période de noel. Que faire ? Doit on écrire au procureur?

Par Visiteur

Bonjour Madame,

La gendarmerie n'accepte pas que l'on retire la plainte sans donner le nom de cette personne. Nous nous sommes engagé vis à vis de cette personne lui laissant sa chance puisque nous étions en période de noel. Que faire ? Doit on écrire au procureur?

Vous pouvez tout à fait retirer votre plainte sans pour autant donner le nom de ce monsieur.

Ceci étant il convient de savoir que le fait de retirer une plainte ne met pas fin aux éventuelles poursuites néanmoins je ne vois pas le procureur donner suite étant donné que le dommage va être réparé.

Expliquez aux gendarmes que l'auteur de l'infraction s'est engagé à réparer le préjudice et que de ce fait vous souhaitez retirer votre plainte.

Cordialement